



Etude de cas sur le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière au Nord Kivu

OCTOBRE 2016

Kevin OSBORNE

Directeur Pays

Search for Common Ground

104, Avenue de la Corniche,

Commune de Goma, Goma

+243(0)816268032

kosborne@sfcg.org

Gabrielle SOLANET

Cheffe de Projet

Search for Common Ground

Rue Belliard 205, bte 13,

B-1040 | Brussels | Belgium

+32 2 736 7262

gsolanet@sfcg.org

Table des matières

Abréviations	3
Note Préliminaire	4
Résumé exécutif	5
1. Contexte du projet	7
2. Méthodologie	8
2.1. Objectifs	8
2.2. Collecte et analyse des données	8
Tableau 3: Nombre des personnes sondées désagrégées par sexe et par site de collecte des données.....	8
2.3. Limitations	9
3. Résultats	9
Ce chapitre analyse e les résultats de la recherche selon les objectifs de l'étude :.....	9
3.1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière: hier et aujourd'hui	9
3.2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté.....	12
3.3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord-Kivu.....	16
4. Recommandations	17
5. Les annexes	17
Annexe 1 : Termes de référence de l'étude de cas	18
Annexe 2 : Questionnaires entretiens semi-structurés et focus groupes	21

Abréviations

%	: Pourcentage
SFCG	: Search for Common Ground
FAT	: Forum des amis de la terre
FG	: Focus Groupes
CLPDD	: Comité local de paix et de développement durable
RDC	: République démocratique du Congo
CAFPDI	: Collectif d'associations féminines de paix et développement intégral
FARDC	: Forces armées de la République Démocratique du Congo
SCC	: Save communities in conflict
DME	: Design monitoring and evaluation

Note Préliminaire

La problématique des ressources naturelles et particulièrement celle liée aux ressources foncières est aujourd'hui au cœur des débats tant sur le plan local, national, sous régional et international, surtout lorsqu'on analyse les enjeux et les défis relatifs à la reconstruction des pays post-conflit, au développement local et à la question du changement climatique que cela renferme. En République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs facteurs sont à la base de la désorganisation du secteur foncier qui amenuise les moyens de subsistance d'une majeure partie de sa population. Parmi ceux-ci, la question juridique, qui se traduit par une concurrence entre la coutume et le droit écrit sur le foncier, figure en première position.

Au Nord Kivu plus spécifiquement, le cabinet du gouverneur de province a promulgué un édit portant sur le rapport entre les chefs coutumiers et chefs terriens exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières en province du Nord-Kivu. Ce document prévoit des réponses provisoires face au vide juridique occasionné par l'absence de l'ordonnance présidentielle telle que prévue par l'article 389 de la loi n°008/021 du 20 juillet 1973 telle modifiée à ce jour. Cet édit consacre les devoirs des chefs coutumiers et de chefs terriens, équilibre les rapports entre ces derniers et les exploitants agricoles. Il est actuellement le document de référence pour la gestion de la terre et détermine les terres rurales ou urbano-rurales destinées à l'usage agricole et définit les compétences des différents acteurs en la matière¹.

La terre est une ressource précieuse pour tous les êtres humains. Elle est aussi une source de tensions, particulièrement dans des contextes post-conflit caractérisés par des mouvements de population et la destruction des registres fonciers. Identifier des mécanismes permettant de prévenir et de gérer les conflits fonciers de manière durable est nécessaire pour promouvoir la paix, sécuriser les droits fonciers et améliorer les conditions de vie dans les périodes de reconstruction. Les conflits fonciers font partie intégrante de la gestion foncière. Ces conflits liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles sont plus accentués en situation post-conflit, comme c'est le cas à l'est de la RDC.

Ainsi depuis juillet 2012, SFCG et ses partenaires mettent en œuvre un projet de 5 ans dans trois pays de la région des Grands Lacs d'Afrique (le Burundi, le Rwanda et la RDC) afin d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'État. Spécifiquement, ce projet cherche à atteindre trois objectifs tels que :

- 1) Le renforcement et la création de mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles;
- 2) Le renforcement de l'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles et
- 3) Le renforcement des compétences des acteurs de la paix au niveau national à travers leur participation au projet (résultat transversal).

¹ Edit n°002/2012 du 28 juin 2012 portant rapports entre les chefs coutumiers, chefs terriens exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières en province du Nord-Kivu, Cabinet du Gouverneur du Nord-Kivu, Goma, novembre 2012

Résumé exécutif

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une série de six études de cas sur le travail de médiation communautaire pour résoudre des conflits fonciers. Elle a pour but d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province de Nord-Kivu notamment dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Lubero. Plus précisément, cette étude de cas a pour **objectifs spécifiques** de:

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord Kivu: hier et aujourd'hui.
2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs du Nord Kivu à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté.
3. Tirer des leçons et reformuler des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord-Kivu.

Cette étude a été réalisée du 23 septembre au 15 octobre 2016, à l'aide d'une **approche** qualitative à travers des focus groups et des entretiens individuels pour lesquels des guides d'entretiens ont été développés pour orienter les discussions auxquelles 66 personnes ont participé dans trois territoires du Nord Kivu (Rutshuru, Masisi et Lubero), parmi lesquels on trouve : des médiateurs et médiatrices foncières, des personnes ordinaires hommes et femmes, des agents de cadastres, des agents de la brigade foncière et des membres des organisations locales du domaine foncier.

Les **résultats** de cette étude montrent que, par rapport à la place et au rôle de la femme dans la médiation foncière, hier; depuis très longtemps, et peu importe le site, la femme était marginalisée et écartée sur tout ce qui concerne les questions foncières. Les répondants à l'étude soutiennent unanimement que non seulement la culture et les traditions locales étaient à la base de cette situation mais aussi les services de gestion des questions foncières soutenaient ces préjugés négatifs vis-à-vis de l'implication de la femme dans les dossiers fonciers et cela a été renforcé par les femmes elles-mêmes à cause de barrières culturelles et du manque d'information.

Ces préjugés ont été très profonds et ils ont aussi caractérisés l'attitude et le travail des femmes médiatrices dans les services opérationnels en matière de gestion de la terre comme par exemple les femmes qui travaillent dans les services du cadastre et titres immobiliers, mais aussi les femmes qui sont dans les ONG locales qui sentaient qu'elles n'avaient pas qualité d'accompagner dans la facilitation la gestion des questions foncières.

Dans leurs médiations ce sont les compromis plutôt que les solutions « gagnant-gagnant » qui étaient promues, sans forcément aborder les intérêts profonds autour de ces conflits. La plupart des médiatrices avaient tendance à forcer les parties en conflits d'intégrer le processus de médiation parfois avec une coercition de la police. Dans la médiation foncière, les médiatrices n'étaient pas en mesure de comprendre le contour du conflit et les parties en conflits étaient obligées le plus souvent de s'accommoder aux compromis en négligeant parfois leurs intérêts.

Par rapport à **la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière aujourd'hui**, cette étude conclut que les activités menées par SFCG dans le cadre du projet « Terre d'Entente » à savoir les formations et les échanges régionaux entre les médiateurs fonciers de la RDC, du Burundi et du Rwanda ont été bénéfiques. Une grande partie des médiateurs y ont découvert les caractéristiques d'un bon médiateur, l'importance d'une analyse des conflits pour aller au-delà des causes immédiates et atteindre les causes profondes, et d'aller au-delà des positions pour atteindre les intérêts des acteurs liés aux conflits fonciers même si certains éprouvent encore des défis pour les mettre en application sur le terrain.

Par ailleurs, une grande partie des médiatrices formées par SFCG ont amélioré leurs connaissances en matière des droits de la femme surtout sur le droit à l'héritage dans le domaine foncier. Après les sessions de formation de SFCG, certaines femmes qui faisaient de la médiation ont enrichi et amélioré leurs pratiques. Au lieu d'être partiales et d'imposer leur solution, elles privilégient désormais la facilitation pour trouver des solutions coopératives en restant impartiales. D'ailleurs parmi les effets inattendus du projet, il y aussi le fait que les femmes médiatrices qui étaient timides, craintives et qui ne s'étaient jamais mobilisées dans la médiation ou gestion de conflits fonciers avant la formation organisée par SFCG osent désormais parler aussi au milieu des hommes et même dans les groupes. Actuellement les médiateurs qui couraient le risque de se faire arrêter suite à de mauvais jugement dans la médiation foncière, sont rassurés de l'issue de la médiation.

Concernant **l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG** dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté, les échanges régionaux ont permis aux femmes de retrouver confiance en elles et ont chassé leur peur en les encourageant à s'exprimer devant une assemblée et mener des discussions avec d'autres médiateurs fonciers, notamment masculins. Grace aux échanges avec les médiateurs du Burundi, certaines médiatrices ont découvert l'importance de l'implication des acteurs locaux et autres acteurs fonciers notamment les chefs terrains, les brigades foncières, les chefs traditionnels locaux, la police dans le processus de médiation, bien que sur le terrain cette pratique reste un défi. Dans la chefferie de Bashali, les médiatrices ont découvert que le métayage c'est aussi une approche qu'on peut utiliser pour proposer des solutions durables pour la plupart des conflits fonciers dans le Masisi qui impliquent le plus souvent les concessionnaires et les non concessionnaires terriens. D'autres médiatrices ont découvert que le fait de plafonner les étendues de la terre à acquérir selon les catégories des individus et d'éviter le principe de « paysan sans terre » et de « terre sans paysan » pouvaient contribuer à une prévention des conflits fonciers.

Selon les médiatrices et médiateurs rencontrés pendant cette étude, le travail de la femme dans la médiation foncière connaît tout de même **des défis** sur le terrain, comme ceux liés à l'insécurité et les conflits, les conséquences non-prévisibles qui peuvent suivre une médiation sur le terrain, et la méconnaissance de la loi foncière par la population mais aussi par certaines médiatrices.

Les **recommandations** suivantes ont donc été faites à **SFCG**:

1. Soutenir la vulgarisation de tous les outils relatifs au droit, et loi régissant la gestion de la terre dans les zones du projet, notamment même l'édit provincial en matière foncière;
2. Mettre à la disposition des médiatrices et médiateurs fonciers des outils de travail comme les lois foncières, les modules de formation, les matériels de terrain et les équiper par des moyens de transport et équipements nécessaires pour qu'il puisse faire un bon travail de médiation;

3. Organiser les phases suivantes des formations en mettant un accent particulier sur l'analyse de conflits (analyse de causes et des acteurs), la sensibilité aux conflits, notions des intérêts et positions des parties, les attitudes des parties en conflits, particulièrement les conflits fonciers, les droits régissant la succession, la sécurisation et le processus d'acquisition de la terre;
4. Renforcer la confiance entre les services fonciers et les médiateurs en vue de renforcer la collaboration dans le cas où il y a nécessité de faire le transfert selon les compétences ou le niveau de conflit lié à la terre (Tripaix ou la police);
5. Tenir des réunions avec les médiatrices foncières en vue de passer en revue les problèmes opérationnels qu'elles rencontrent sur le terrain dans le cadre de la médiation foncière notamment l'organisation du travail de la médiation : le déplacement sur des longues distances, l'insécurité dans certaines zones, les questions de primes et per diem pendant la médiation. Tenir des réunions entre les médiateurs/trices fonciers/ères et les membres de la coordination des affaires foncières au niveau local ainsi qu'avec les autres acteurs fonciers, notamment la justice locale (brigade foncière et les greffes et le tribunal de paix) en vue de discuter les responsabilités et le mécanisme de collaboration, car les animateurs de ces instances se méfient de l'action de la femme dans la médiation suite au fait que cette médiation gratuite ne leur permettent plus de gagner de l'argent dans la médiation et le mépris du travail de la femme dans ce domaine.

Les recommandations suivantes sont adressées **aux médiatrices**:

1. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs dans le domaine foncier dans toutes les zones visitées (Rutshuru, Masisi et Lubero) pour assurer que la solution issue de la médiation sera respectée de manière durable;
2. Réunir de manière systématique les preuves écrites et les photos collectées dans le cadre des exercices de médiation menés par les femmes, pour renforcer la confiance dans le processus et le jugement issu de leurs médiations;
3. Collaborer avec les chefs de localité et de quartiers et les chefs terriens pour soutenir le processus de médiation mené par les femmes et leur issue;
4. Accompagner les dossiers même dans les niveaux les plus élevés pour soutenir les parties en conflit dans la recherche d'une solution « gagnant-gagnant ».

1. Contexte du projet

Le projet « Terre d'Entente » est mis en œuvre par SFCG depuis 2012 avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères de Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radios communautaires. Ce projet de 5 ans (1 Juillet 2012 au 30 Juin 2017) a pour **objectif global** *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.*

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- L'engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays** : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu). Pour atteindre ces résultats, l'**approche** de SFCG consiste en une combinaison d'activités régionales suscitant un échange d'expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière; avec des activités de renforcement des capacités et des activités médias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

2. Méthodologie

2.1. Objectifs

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'une série de six études sur le travail de médiation communautaire des conflits fonciers. Elle a pour but d'investiguer l'évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province de Nord-Kivu notamment dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Lubero. Plus précisément, l'étude de cas a pour **objectifs** de:

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord Kivu: hier et aujourd'hui;
2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs du Nord Kivu à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté;
3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord-Kivu.

2.2. Collecte et analyse des données

L'étude a été menée du 23 septembre au 15 octobre 2016 à Rutshuru, Kitshanga et Butembo respectivement dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Lubero auprès des médiateurs fonciers formés par SFCG, des médiateurs ayant participé aux échanges sous régionaux entre les médiateurs de la RDC et de Burundi et auprès des bénéficiaires de services des médiations.

Au total, 6 groupes de discussions (2 par site) et 14 entretiens ont été réalisés avec 66 personnes dont 24 médiateurs fonciers formés par SFCG, 28 membres de la communauté ayant bénéficié de services de médiation des médiateurs formés par SFCG et auprès de 14 personnes constitués par différents autres acteurs clés dans le domaine foncier notamment les agents de titres immobiliers, les agents de cadastres, les représentants d'ONG partenaires et les leaders locaux d'opinion.

Tableau 3: Nombre des personnes sondées désagrégées par sexe et par site de collecte des données

Sites	Genre	Nombre de personnes atteintes dans le FG		Nombre de personnes atteintes dans les entretiens	Total général
		Médiateurs fonciers	Membres de la communauté		
Rutshuru	Homme	4	7	3	14
	Femme	4	3	0	7
	S/Total	8	10	3	21
Kitshanga	Homme	2	1	6	9

	Femme	7	8	0	15
	S/Total	9	9	6	24
Butembo	Homme	5	5	3	13
	Femme	2	4	2	8
	S/Total	7	9	5	21
Total général		24	28	14	66

Les médiateurs fonciers formés par SFCG était bien connus. Pour identifier les membres de la communauté ayant bénéficié d'une médiation on s'est servi de la technique de boule de neige. C'est-à-dire que nous nous sommes appuyés sur certaines personnes identifiées préalablement avec l'appui d'un mobilisateur local pour identifier les autres personnes appartenant à telle ou telle autre catégorie concernée par l'étude.

2.3. Limitations

En raison de contraintes budgétaires, l'équipe de l'étude a diminué le nombre de groupes de discussion à 2 par site.

Il faut signaler également que nous n'avons aucune intention de généraliser les résultats de cette étude pour les sites dans lesquels nous n'avons pas collecté les informations, vue le nombre limité de participants à cette étude et l'approche purement qualitative utilisée, à savoir les discussions en groupe et les entretiens. Dans les discussions en groupe nous avons remarqué que les participants avaient tendance à être du même avis sur les réponses lorsqu'on abordait des sujets sensibles et les sondés avaient parfois des difficultés à exprimer des avis contradictoires par crainte du jugement de leurs pairs.

Enfin, parmi les sondés, certains n'étaient pas capables de faire une comparaison précise par rapport au temps, et ils donnaient des opinions de la situation qui referaient à très longtemps dans le passé, sans précision de dates.

Néanmoins, les opinions des participants à cette étude permettent au personnel et partenaires de la mise en œuvre du projet, et à d'autres acteurs intéressés par la médiation foncière au Nord Kivu, d'apprendre et de s'informer sur les tendances du rôle et de la place de la femme dans la médiation foncière dans cette province.

3. Résultats

Ce chapitre analyse e les résultats de la recherche selon les objectifs de l'étude :

3.1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière: hier et aujourd'hui

Depuis très longtemps, peu importe le site, la femme est marginalisée et écartée de tout ce qui concerne les questions foncières. Dans la chefferie de Bwisha (territoire de Rutshuru), s'il y avait un dossier foncier, la femme était tenue à l'écart. Non seulement la culture et les traditions locales ont été à la base de cette situation mais aussi les services de gestion des questions foncières renforcent ces préjugés négatifs vis-à-vis de l'implication de la femme dans la médiation foncière. Selon les constats des personnes rencontrées dans cette étude, lorsqu'une femme se présentait dans les échanges (palabre ou justice) autour de la question foncière, on lui reprochait de se mêler des choses

qui ne la concernaient pas, et plus souvent on lui posait la question de savoir si elle a un mari ou s'il y a quelqu'un d'autre (un homme) qui pourrait se représenter à sa place.

Une femme rencontrée dans le FG à Kiwanja a témoigné que lorsqu'elle avait accompagné une autre femme dans le Bureau du cadastre pour se plaindre, on lui avait dit : « *vous venez pour nous embrouiller vous n'êtes pas qualifiée pour vous représenter dans ce dossier* ». Pour soutenir ces témoignages, un agent du Bureau des contentieux fonciers à Kiwanja a affirmé que parmi les dossiers en cours de traitement au Bureau ceux qui étaient déposés par des femmes étaient quasi-inexistants, le chargé des contentieux fonciers a déclaré dans un entretien individuel que : « *A l'époque, dans les lettres d'opposition jamais tu ne pouvais trouver des lettres de femmes; les femmes avaient toujours peur* ». Selon les personnes rencontrées à Rutshuru, la femme depuis longtemps a très peu participé à la prise de décision en ce qui concerne l'héritage et souvent on ne lui reconnaissait pas ce droit. Elle-même ne pouvait pas réclamer ses droits et elle devait toujours se référer à un homme pour le faire à sa place.

Avant les activités de SFCG, c'était seulement les femmes du bureau du cadastre et des titres immobilier qui pouvaient s'impliquer dans les affaires foncières, mais avec des résultats peu satisfaisants, comme il a été témoigné par les répondants qui ont affirmé que des conflits surgissaient souvent après la médiation faite par ces femmes. Les raisons les plus citées par les gens reçus en focus groupes étaient le manque d'outils dont disposent les femmes médiatrices pour mener une bonne médiation, leur manque de formation en sensibilité aux conflits et leur méconnaissance de la loi foncière. Aussi, les personnes rencontrées ont témoigné que les communautés étaient méfiantes du travail de la femme dans la médiation foncière. Par exemple une médiatrice foncière reçue en FG à Kiwanja explique que « *dans les verdicts de la médiation en cas de conflit foncier, il était incroyable de penser qu'un compromis pouvait être établi à l'issue d'une médiation en faveur de la femme* », étant donné que les personnes en charge de la médiation foncière ne savaient pas que la femme, selon le droit congolais, avait droit à l'héritage de la terre au même titre que l'homme.

La médiation foncière menée par une femme était non seulement négligée mais aussi faite dans la logique de la tradition qui soustrait la femme aux droits fonciers en tant qu'actrice mais aussi en tant que bénéficiaire des droits. Par rapport aux techniques et approches de médiation foncière, les médiatrices pouvaient proposer des solutions qui ne profitaient pas à toutes les parties en conflits, plus souvent ces médiations étaient tendancieuses et avec prises de position pour une des parties, ce qui n'aboutissait pas à une solution durable. Dans le processus de la médiation, certaines médiatrices pouvaient auditionner les parties en conflits au même moment et parfois cela dégénérait en conflit violent dans le processus. Selon certaines médiatrices, les solutions coopératives n'étaient pas évidentes mais le plus souvent la médiation aboutissait à des compromis, où on amenait les parties en conflit de s'entendre sans forcément aborder les intérêts profonds autour de ces conflits.

Aussi, les femmes des associations de la société civile étaient très complexées et n'étaient pas impliquées dans les médiations foncières, bien que certains médiateurs soient d'avis que l'implication des femmes soit encore très faible, malgré l'augmentation en nombre des femmes dans la médiation foncière. Selon eux, l'augmentation du nombre ne signifie pas forcément une implication majeure des femmes dans la médiation foncière. Les autres femmes médiatrices ont soutenu que dans les anciens temps, elles ne connaissaient pas la médiation comme méthode alternative de résolution des conflits fonciers. On savait que si on avait un problème il fallait aller à la police, auprès des FARDC, à la Chefferie, ou auprès des autres autorités locales malgré les injustices dans les jugements et les retombées négatives.

Dans la chefferie de Bashali, dans le territoire de Masisi, les médiatrices impliquées dans la médiation soutiennent pour certaines qu'elles ne croyaient pas qu'elles avaient les capacités d'amener les gens à s'entendre sans payer alors que le Tripaix, la brigade foncière (chefferie), les FARDC n'étaient pas assez performantes dans la médiation. Une femme médiatrice ayant participé dans un focus groupe à Kitshanga a dit : « *Tout ce qu'on savait en matière foncière c'est que s'il y a des conflits fonciers, il faudrait aller à la police pour les trancher. On nous disait que dans la famille, la fille ne doit jamais s'impliquer dans les questions de la terre, c'est pourquoi on avait été obsédées de ne pas vouloir même en parler. On savait qu'on n'avait pas même le droit à l'héritage* ».

Dans une interview avec la coordinatrice de CAFPDI (collectif des associations féminines pour la paix et le développement intégral) à Kitshanga, « *la femme ne pouvait pas faire la médiation pour qu'on l'accepte. On savait que la femme c'est une chose. Dans une famille de 7 enfants, seuls les garçons étaient comptés comme faisant partie des membres de la famille, si parmi les 7 enfants il y a deux garçons, on va dire que cette famille a deux enfants. On savait que la femme va se marier et ne peut plus parler sur tout ce qui concerne l'héritage de la famille. Cette discrimination de la femme s'est étendue jusque dans la belle famille de la fille. L'exclusion de la femme a été très grande. La femme ne pouvait pas entrer dans le barza communautaire² là où les hommes sont en train de statuer sur les faits sociaux*».

Aujourd'hui des associations des femmes commencent de plus en plus à s'intéresser aux conflits au niveau communautaire et privilégient les solutions collaboratives que ce soit pour les conflits fonciers ou des conflits en général. Dès que la femme s'est impliquée dans la médiation foncière, la médiation fournie par les femmes n'était pas directement satisfaisante ; ce qui a été remarqué dans le cadre des différents FG et entretiens individuels faits dans le cadre de cette étude, (et renforcé par les statistiques du Bureau de Save Communities in Conflict, SCC) à Kitshanga, un partenaire local de SFCG qui est impliqué dans la médiation foncière, montrent que sur 22 conflits médiés par les femmes médiatrices dans cette période, 8 ont abouti et 14 conflits ont rebondis, soit un taux de succès de 36%.

Vue les remontées de violences liées aux conflits fonciers déjà résolus, le travail de SFCG avec les médiateurs des Forums des Amis de la Terre (FAT) dans le Grand-Nord a permis l'intégration de la pré-médiation notamment la sensibilisation sur les lois foncières et la loi coutumière pour permettre à la population d'avoir des connaissances le rôle et la place de la femme dans tout ce qui concerne la terre. Dans cette loi on insistait sur la sécurisation de la terre et le droit de succession spécifiquement à la participation de la femme au droit à l'héritage. Dès lors, certains membres de la communauté ont pris conscience du rôle de la femme en matière foncière. Non seulement le droit mais aussi en tant que actrices dans le traitement de ce qui concerne la gestion de la terre. Dans la réunion avec les personnes ayant bénéficié de la médiation de FAT, un habitant de Luutu (Territoire de Lubero) a témoigné qu'il a recouru à la médiatrice locale pour trancher un conflit foncier qui l'opposait à deux frères d'une même famille autour du dépassement des limites de champ issu d'un héritage. Dans son témoignage, lors d'un FG, il a dit « *Chez le notable, j'ai dépensé suffisamment des frais dans le jugement autour de ce conflit avec mon frère. Au Bureau de Poste, nous sommes revenus dans les mêmes scénarios, là encore une fois, nous n'avons plus eu de solution et le conflit prenait de plus en plus d'ampleur et l'inimitié entre moi et mon frère était devenue très grande. Sans se lasser, je suis*

² C'est un cadre local qui regroupe les membres de la communauté surtout les leaders locaux sur des diverses questions relatives à la paix ou au développement local dans un milieu donné.

parti saisir le tripaix qui faisait venir des avocats de Butembo, sans solution durable car les membres de la familles ne se parlaient plus. Un sage de village nous a conseillé de voir la médiatrice pour des conseils, elle nous a conduit au Bureau local de Fat et là, on a ouvert le processus de médiation qui nous a permis de vous rencontrer sans problème ».

Globalement, à travers les formations des médiateurs fonciers organisées dans le cadre du projet, les femmes qui faisaient de la médiation foncière ont renforcé leurs connaissances et attitudes grâce à des formations en gestion et transformation des conflits et en techniques de médiations. Ces médiatrices ont aussi pu comprendre l'importance de la neutralité, l'impartialité et la maîtrise de leurs sentiments. Parmi les bonnes pratiques apprises, les femmes reçues en FG ont cité le fait d'amener les parties en conflits à proposer elles-mêmes des solutions « gagnant-gagnant », les écoutes séparées pour éviter d'exacerber les conflits, les descentes sur le terrain pour les vérifications et le suivi des recommandations émanant de la médiation. D'ailleurs, des autres femmes qui n'avaient jamais été exposées aux techniques de médiation foncière ont été formées par SFCG, et elles sont aujourd'hui capable de mener des médiations foncières avec succès, c'est le cas par exemple dans la chefferie de Bashali (Territoire de Masisi), où une grande partie de médiatrices pour lesquelles le taux d'échecs personnel a diminué en moyenne de 22 points en pourcentage.

Par ailleurs dans les entretiens, il est souvent soutenu que même aujourd'hui les médiatrices ne sont pas visibles et très souvent elles s'impliquent dans les conflits de petite ampleur car les conflits entre les concessionnaires et les exploitants multiples ont des ramifications politiques ou remontent profondément dans l'histoire qui oppose les tribus et les communautés. Les entretiens ont révélé que ce manque d'implication est dû au fait que les médiatrices éprouvent une crainte d'aborder des conflits qui ont des implications politiques et des risques de conflits interethniques. Et une grande partie de ces conflits ont des influences directes sur la cohésion sociale, la situation socioéconomique et de protection de la population locale. Cette situation a été plus observée dans le Bashali. Il est souhaitable pour le programme de renforcer les capacités des partenaires locaux en analyse de conflits pour lui permettre de détenir les capacités d'aborder tous les conflits peu importe la dimension. Le Vice-président du Comité local de paix et de développement durable à Kitshanga a opiné cela en disant que : « *Les médiatrices foncières abordent le conflit d'une manière superficielle car elles ne se sont jamais attaquées aux causes profondes pour certains conflits, comme le conflit historiques liés à la présence des réfugiés rwandais sur le sol de la communauté locale, le changement de statut de réfugié en habitant local et la problème d'explosion démographique qui crée des besoins de terre. Elles ne disposent pas suffisamment des capacités d'aborder les conflits de grande envergure ».*

3.2. Mesurer l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiatrices à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté

Selon les médiatrices rencontrées au cours de cette étude, les formations organisées par SFCG sur la gestion et la transformation des conflits et sur les techniques de la médiation foncière ont permis d'améliorer les médiations foncières réalisées par les femmes. Cette activité de SFCG a permis aux médiatrices de passer de l'approche autoritaire à une démarche consultative et garantissant des solutions durables au processus de la médiation. La plupart de médiatrices soutiennent qu'elles ont appris l'importance de dialoguer avec les parties pour trouver une solution « gagnant-gagnant » au

lieu d'obliger certaines parties en conflit à consentir la recherche des solutions aux différends fonciers.

Parfois dans les démarches, elles se faisaient appuyer par la police pour contraindre l'adhésion des parties en conflits au processus de médiation. Il s'agissait le plus souvent de la recherche à tout prix des solutions. Certaines parties aux conflits se sentaient parfois dans l'obligation de céder ou de s'accommoder aux solutions proposées par les médiatrices.

La plupart des médiatrices formées soutiennent que le processus de médiation d'avant SFCG avait trop de risque de générer des conflits car pour la plupart, après avoir été saisi pour une plainte, elles faisaient l'invitation, puis l'interrogatoire de toutes les parties au même moment et puis le rapport à la hiérarchie. Les autres faisaient les descentes sans accorder de l'importance à la collaboration avec les autres acteurs. Pour illustrer cela, un agent du Bureau de contentieux à Kiwanja a dit dans un FG: *« Après avoir élaboré le rapport sur les conflits, le parquet m'accusait de la négligence dans le traitement des dossiers. Très souvent je risquais plusieurs fois le paiement des amendes en m'accusant d'induire le tribunal en erreur ».*

Après les activités de formation de SFCG, désormais dans la démarche, les médiatrices de Rutshuru et Masisi suivent la démarche suivante : après réception de la plainte, il y a invitation du plaignant pour audition, invitation de l'accusé pour audition, demande des preuves, analyse des documents, contre-vérification des preuves de toutes les parties, association des acteurs locaux et voisins, descente sur le terrain, re-mesurage du terrain, dialogue pour montrer les conséquences de la procédure pénale puis conclusion avec la solution « gagnant-gagnant ». Dans le Grand Nord, les médiatrices locales ont ajouté les sensibilisations sur les lois foncières et les analyses des conflits au niveau des acteurs et des causes.

Après les sessions de formation de SFCG, les femmes médiatrices foncières du cadastre et titres immobiliers de la division foncière de Rutshuru ont témoigné dans un entretien qu'elles ont enrichi leurs pratiques par l'élaboration d'acte d'engagement après le processus de médiation. Elles disent également qu'elles ont privilégié l'importance de la coopération avec les autres acteurs importants et influents pour la durabilité des solutions issue de la médiation foncière.

En plus du renforcement des compétences dans le travail de médiation, la formation organisée par SFCG dans le cadre de ce projet a renforcé la compréhension des médiatrices sur le droit de la femme et sur les notions de conflit. Par rapport aux notions de droits de femmes, certaines médiatrices se sont servies de cette compréhension pour réclamer leurs droits si nécessaire. C'est le cas dans le Bashali (Territoire de Masisi), d'une médiatrice qui, à l'issue de la formation, est partie discuter avec son père pour réclamer ses droits sur l'héritage de la succession. Désormais, les autres femmes membres de sa famille sont en train de s'appuyer sur elle tout le temps lorsqu'il y a de réunion sur le partage de la terre pour réclamer leurs droits.

Après les sessions de formation de SFCG, les médiatrices ont compris le contour général du conflit et tenté de typifier le conflit présenté dans l'arbre à conflit pour s'assurer que tous les éléments importants soient pris en compte dans la compréhension du conflit foncier. Avec la notion de l'arbre de conflit, certaines ont compris qu'il faut creuser les causes de conflits et ne pas statuer seulement

sur les conséquences ou les manifestations. La notion de 3N des conflits³, a permis également à certains médiateurs d'être rassurés et de démystifier le conflit.

Les autres médiatrices soutiennent qu'elles ont appris les caractéristiques d'un bon médiateur à observer pour gagner la confiance des parties en conflits et garantir des solutions « gagnant-gagnant » et durables. Une médiatrice dans un de FG à Kitshanga a dit que grâce à la formation, elle a découvert qu'il faut que le médiateur puisse avoir des grandes oreilles, des gros yeux, un grand cœur mais une petite bouche pour dire qu'il doit écouter beaucoup, voir beaucoup et supporter beaucoup mais parler moins. Selon les médiatrices, il faut observer pendant la médiation les principes d'une bonne médiation comme la neutralité, l'impartialité, la maîtrise de ses sentiments et ses émotions.

Avec l'appui de SFCG, une médiatrice foncière qui a participé à un des FG organisé à Kitshanga témoigne d'avoir amélioré les performances dans la médiation foncière grâce à ces nouvelles compétences et connaissances, en 2014 avant la formation de SFCG, elle avait résolu 5 conflits incluant 2 conflits ayant rebondi et après la formation à partir de 2015, elle a réalisé 20 médiations avec 0 conflits rebondis. Un effet inattendu, conséquence de cette pratique est que son chef ne veut plus d'elle à cause de cette nouvelle attitude dans les médiations. À Kiwanja, une femme médiatrice qui pratiquait le travail de médiation avait réalisé 1 médiation avec 1 médiation échouée suite à la désapprobation de sa solution par le Bureau de la cité, mais après la formation de SFCG, elle a résolu 8 médiations sans échec. Dans la même cité, une autre femme médiatrice n'avait jamais conduit de médiations avant la formation de SFCG, mais après la formation elle a effectué 1 médiation avec succès avec l'appui du Bureau de Cadastre.

Par ailleurs, les échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre de ce projet ont permis aux femmes médiatrices de renforcer leur confiance en elles, ce changement d'attitude (de la peur à la confiance en soi) a permis de renforcer leur engagement dans le travail de la médiation foncière. À Rutshuru, parmi les femmes qui ont participé aux échanges régionaux certaines disent que grâce aux échanges et discussions qu'elles ont eu avec les collègues du Burundi elles ont revu leur considération personnelle et elles se sont libérées de la peur. Une femme médiatrice qui travaille au Bureau du cadastre à Kiwanja a dit : « *Je ne m'intéressais pas à la médiation des conflits fonciers en dehors de notre travail au Bureau du cadastre. J'avais une forte crainte et je ne savais pas que les gens pouvaient m'écouter. Je savais que je n'avais pas de qualité d'un médiateur idéal. J'avais déjà appris avant que dans d'autre pays comme le Burundi, que une femme célibataire ne pouvait pas faire ce genre de travail* ».

Les médiatrices rencontrées dans la chefferie de Bashali, quant à elles ont découvert, à travers les échanges, que le métayage⁴, pouvait servir d'approche qu'on peut utiliser pour proposer des solutions durables pour la plupart des conflits fonciers dans le Masisi qui impliquent le plus souvent les concessionnaires et les non concessionnaires. Les autres médiatrices disent qu'elles ont découvert, à

³ Par 3N de conflit on comprend que les conflits sont un phénomène naturel, normal et neutre. Les conflits sont un phénomène naturel, c'est -à- dire que les différences qui nous viennent de la nature contiennent déjà des sources des conflits. Les Conflits sont un phénomène normal, c'est-à-dire, qu'ils font partie de notre vie. La vie sans conflit est inimaginable et enfin les conflits sont un phénomène neutre, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni négatifs, ni positifs. C'est notre manière de gérer les conflits qui détermine s'ils vont déboucher sur un résultat positif ou négatif.

⁴ On utilise le métayage dans la gestion de l'exploitation de la terre entre les concessionnaires et les petits exploitants agricole qui n'ont pas de terre à exploiter. Dans les conventions, le concessionnaire cède de lopins de terres à plusieurs petits exploitants de terre et leur accorde une jouissance sur les récoltes en contre partie de la protection de la terre mise à leur disposition.

travers ces échanges, d'autres aspects sur la gestion durable des conflits fonciers notamment le fait de plafonner les étendues de la terre à acquérir selon les catégories des individus et d'éviter le principe de « paysan sans terre » et de « terre sans paysan ».

Par rapport au niveau de confiance vis-à-vis de la médiation foncière de la femme, selon les données de cette étude, le niveau de confiance des communautés vers la médiation de la femme dépend des sites. Une grande partie des personnes rencontrées à Rutshuru parmi les personnes reçues en entretiens soutiennent que la majorité des femmes médiatrices ne sont pas en train de réunir ou de constituer les éléments de preuves qui peuvent soutenir l'acte d'engagement à l'issue du processus de la médiation. Certains redoutent que les conflits puissent resurgir et ils affirment aussi que la confiance se perd avec le fait que le processus n'implique pas le plus souvent les autres personnes ou les structures compétentes (chefs terriens, les titres immobiliers, le cadastre,...) en matière foncière pour soutenir les engagements des parties. À cet effet, pour renforcer la viabilité de la médiation il est recommandé au programme d'appuyer les médiatrices locales à collaborer avec les autres acteurs opérationnels dans le domaine foncier et de renforcer leur coordination en cas de conflit foncier.

Par contre dans le Bashali et dans le grand nord, les membres de la communauté préfèrent recourir à la médiation de la femme car les femmes ne se font pas corrompre facilement. Certaines personnes soutiennent que les femmes ne font pas de spéculation dans leurs décisions et paraissent naturellement justes. L'implication de la femme rassure les parties car elles sentent qu'il y a un engagement. Comme les femmes ont été très meurtries dans les zones post conflits, les membres de la communauté ont besoin de voir la femme donner son point de vue sur les conflits. Lorsque la femme parcourt de longue distance on accorde plus de sérieux dans la médiation.

Les hommes que nous avons rencontrés parmi les personnes ordinaires soutiennent que la médiation de la femme est encourageante car les femmes médiatrices sont en train de servir de modèles d'émulation aux autres femmes. Les gens sont en train de se dire : « *aussi la femme peut parler parmi les hommes, leurs yeux sont ouverts* » une médiatrice dans le cadre d'un focus groupe à Kitshanga.

Par rapport à la confiance des communautés dans le travail des médiatrices foncières, une femme bénéficiaire de la médiation dans le cadre d'un focus groupe à Kiwanja a affirmé: « *les gens ont confiance à la médiation faite par les femmes, puisque elles ne se font pas corrompre facilement et elles le font dans la compassion, avec humanisme* ».

Le vice-président du comité local de paix et de développement durable à Kitshanga soutient le travail de la femme en disant : « *Dans le contexte actuel il est pertinent de travailler avec la femme à cause de la coutume qui privilégie le garçon à la place de la fille, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans la zone et leurs sentiment d'empathie en matière de conflit est majeure* ».

Malgré ces exploits de l'éveil de la femme dans ces zones et son implication dans la médiation foncière, les répondants en grande partie soutiennent qu'il y a des individus qui restent réticents et qui ne s'accordent pas avec la reconnaissance de la femme en ce qui concerne certaines questions de droits reconnus à la femme. C'est pourquoi, il est recommandé au programme d'intensifier les productions et les diffusions des émissions sur la promotion des droits de la femme et sur le processus d'accès à la terre.

Peu importe le site, selon la grande partie des personnes reçues parmi les médiatrices foncières et les membres de la communauté ayant reçu une médiation rencontrées dans les discussions, malgré ces actions il y a toujours des résistances surtout dans les zones plus reculées où les valeurs

traditionnelles sont très rependues jusqu'aux jeunes enfants et dans les familles conversationnistes. Dans plusieurs activités publiques, il y a des questions qui viennent des garçons pour demander si le partage des droits pour la femme et pour l'homme doit être équitable.

3.3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord-Kivu

Selon les médiatrices et médiateurs rencontrés pendant cette étude, le travail de la médiation foncière de la femme connaît tout de même des défis sur le terrain. Parmi ces défis, nous avons retenu certains liés à l'insécurité et les conflits, les conséquences non prévisibles qui suivent la médiation sur le terrain, et la méconnaissance de la loi foncière par la population mais aussi certaines médiatrices.

Une femme médiatrice rencontrée à Kitshanga a signalé l'influence de la présence des groupes armés sur son travail de médiation, c'est le cas de Kirumbu à 35 km de Kitshanga centre où il y a eu un conflit foncier lié au partage de l'héritage entre deux frères et les autres enfants d'une famille. Une médiatrice a fait de la médiation mais après le compromis, un groupe armé qui fait des alliances d'intérêts avec ces deux frères leur a obligé de renoncer à l'acte d'engagement. Ce groupe armé se sert des biens de ces deux frères (ce sont ces deux qui ont plus de moyen) pour faire les affaires.

Par ailleurs, certaines médiatrices ont soulevé des préoccupations par rapport aux conflits qui peuvent naître à la suite d'une médiation qui semble avoir réussi. Il arrive parfois, après le processus de médiation, que certaines parties en conflit profèrent des menaces comme représailles contre une autre partie. Certaines médiatrices disent qu'elles ont peur de s'engager dans une médiation à cause de ces cas. Pour illustrer cette situation, une médiatrice rencontrée à Kitshanga a témoigné pendant les discussions le cas d'un habitant qui, après la vente d'une partie de sa parcelle à son voisin pour avoir des fonds destinés à payer ses multiples dettes, a menacé son voisin disant qu'il ne pouvait plus acheter la parcelle.

Aussi, les médiatrices foncières ont signalé d'autres imprévus qui compliquent leur travail de médiation, notamment des longues distances à parcourir et le manque d'équipements, le cas de décès de l'une de parties pendant le processus de médiation, l'insécurité et la récurrence des conflits interethniques dans certaines zones dans lesquelles les besoins de la médiation se font sentir. Les bénéficiaires des services de médiation rencontrés ont soulevé la question de l'ambiguïté dans la coordination de la médiation foncière.

Les médiatrices ont également parlé de l'ignorance de la loi par une grande partie des membres de la population qui bénéficient des services de la médiation foncière. À cet effet, certaines personnes demeurent réticentes au compromis issu de la médiation lorsqu'il est en faveur de la femme. Ces médiatrices se disent ne pas se sentir à l'aise dans le travail lorsque les connaissances des personnes arbitrés ne sont pas suffisantes dans les notions de droit foncier. Pendant la médiation par les femmes, certaines personnes se sentent lésées et disent que les femmes ont des difficultés à maintenir le processus jusqu'à la fin si le conflit implique les personnes influentes et riches. D'après certaines personnes, si les conflits impliquent des personnes influentes ou riches, le plus souvent ces dernières ont tendance à négliger le processus car ils ont la capacité de corrompre les niveaux supérieurs et remporter le gain de cause.

Enfin les médiatrices ont également plusieurs fois soulevé les difficultés dans la distinction entre les faits pénaux et les faits civils en matière foncière. Il arrive que les médiatrices s'engagent dans les

conflits qui ont revêtu un caractère pénal; de même la notabilité locale, la police viennent interférer dans la médiation, bien qu'il s'agisse d'un cas civil.

4. Recommandations

Il est donc recommandé à SFCG ce qui suit :

1. Soutenir la vulgarisation de tous les outils relatifs au droit, et loi régissant la gestion de la terre dans les zones du projet, notamment même l'édit provincial en matière foncière;
2. Mettre à la disposition des médiatrices et médiateurs fonciers des outils de travail comme les lois foncières, les modules de formation, les matériels de terrain et les équiper par des moyens de transport et équipements nécessaires pour qu'il puisse faire un bon travail de médiation;
3. Organiser les phases suivantes des formations en mettant un accent particulier sur l'analyse de conflits (analyse de causes et des acteurs), la sensibilité aux conflits, notions des intérêts et positions des parties, les attitudes des parties en conflits, particulièrement les conflits fonciers, les droits régissant la succession, la sécurisation et le processus d'acquisition de la terre ;
4. Renforcer la confiance entre les services fonciers et les médiateurs en vue de renforcer la collaboration dans le cas où il y a nécessité de faire le transfert selon les compétences ou le niveau de conflit lié à la terre (Tripaix ou la police);
5. Tenir des réunions avec les médiatrices foncières en vue de passer en revue les problèmes opérationnels qu'elles rencontrent sur le terrain dans le cadre de la médiation foncière notamment l'organisation du travail de la médiation : le déplacement sur des longues distances, l'insécurité dans certaines zones, les questions de primes et per diem pendant la médiation. Tenir des réunions entre les médiateurs/trices fonciers/ères et les membres de la coordination des affaires foncières au niveau local ainsi qu'avec les autres acteurs fonciers, notamment la justice locale (brigade foncière et les greffes et le tribunal de paix) en vue de discuter les responsabilités et le mécanisme de collaboration, car les animateurs de ces instances se méfient de l'action de la femme dans la médiation suite au fait que cette médiation gratuite ne leur permettent plus de gagner de l'argent dans la médiation et le mépris du travail de la femme dans ce domaine.

Les recommandations suivantes sont adressées **aux médiatrices**:

6. Renforcer la collaboration avec les autres acteurs dans le domaine foncier dans toutes les zones visitées (Rutshuru, Masisi et Lubero) pour assurer que la solution issue de la médiation sera respectée de manière durable;
7. Réunir de manière systématique les preuves écrites et les photos collectées dans le cadre des exercices de médiation menés par les femmes, pour renforcer la confiance dans le processus et le jugement issu de leurs médiations;
8. Collaborer avec les chefs de localité et de quartiers et les chefs terriens pour soutenir le processus de médiation mené par les femmes et leur issue;
9. Accompagner les dossiers même dans les niveaux les plus élevés pour soutenir les parties en conflit dans la recherche d'une solution « gagnant-gagnant ».

5. Les annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude de cas

Annexe 2 : Questionnaires

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude de cas

1. Contexte du projet

La mission de Search For Common Ground (SFCG) est de transformer la manière dont les individus, les organisations et les gouvernements gèrent les conflits, au-delà des approches de confrontation pour privilégier la recherche de solutions collaboratives. Nos sièges se situent à Washington, DC aux Etats-Unis, et à Bruxelles en Belgique et nous avons des bureaux dans 35 pays à travers le monde. Nous développons et mettons en œuvre des programmes multi facettes qui visent à la transformation des conflits, et nous encourageons les parties en conflit à dépasser leurs différences et à agir sur leurs points communs. SFCG travaille dans la région des Grands Lacs depuis 1995 et utilise depuis de nombreuses années les médias comme outils pour promouvoir les changements sociaux dans la région.

2. Le Projet “Terre d’Entente”

Le projet « Terre d’Entente » est mis en œuvre par SFCG depuis 2012 avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères de Pays-Bas, et en collaboration avec trois partenaires gouvernementaux, trois partenaires de la société civile ou associations de leaders traditionnels, et 16 stations radios communautaires. Ce projet de 48 mois (Juillet 2012 à Juillet 2016) a pour **objectif global** *d'appuyer les gouvernements légitimes de la région des Grands Lacs, pour qu'ils aient les capacités d'honorer les fonctions essentielles de l'Etat.*

Spécifiquement, le projet cherche à atteindre **trois résultats**:

- 1) Des mécanismes de participation citoyenne aux prises de décisions concernant les problématiques sensibles sont créés ou renforcés ;
- 2) L’engagement constructif entre les acteurs de la société civile et les autorités locales autour des problématiques sensibles est renforcé ;
- 3) La capacité des acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux nationaux est renforcée à travers leur participation au projet (résultat transversal).

Le projet est mis en œuvre dans **trois pays** : le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu). Pour atteindre ces résultats, l’**approche** de SFCG consiste en une combinaison d’activités régionales suscitant un échange d’expérience entre les acteurs fonciers clés à différents niveaux, autour des politiques et meilleures pratiques de gestion foncière ; avec des activités de renforcement des capacités et des activités medias mises en œuvre au niveau de chaque pays.

3. Objectif de l'étude de cas

La présente étude s’inscrit dans le cadre d’une série de six études sur le travail de médiation communautaire des conflits fonciers. Elle a pour but d’investiguer l’évolution du rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans la province de Nord-Kivu notamment dans les territoires de Rutshuru et Masisi. Plus précisément, l’étude de cas a pour **objectifs** de:

1. Comparer la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière : hier et aujourd’hui;
2. Mesurer l’apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s’impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté;
3. Tirer des leçons et des recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière au Nord-Kivu.

3.1 Résultats attendus

A l'issue de cette étude :

- Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière seront comparés d'hier à aujourd'hui dans la province du Nord-Kivu.
- L'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG dans le cadre du projet sur la capacité des femmes médiateurs à s'impliquer dans des médiations sur des problématiques sensibles dans leur communauté sera mesuré.
- Les leçons et recommandations sur la place et le rôle de la femme dans la médiation foncière dans la province du Nord-Kivu sont fournies.

3.2 Lieu de l'enquête et Equipe de recherche

Cette étude sera conduite dans les territoires de Rutshuru et de Masisi en province du Nord-Kivu. Le choix de sites a été orienté par le programme et il se justifie par le fait que ces zones sont plus touchées par les conflits fonciers et que pour cette raison plusieurs formations sur la médiation foncière y avaient été organisées par SFCG.

4. Méthodologie: Approches et échantillonnage

4.1 Méthodologie de recherche

L'approche de cette étude de cas est essentiellement qualitative, basée sur l'organisation des entretiens avec des informateurs clés, et des groupes de discussion (*focus groups*) avec des bénéficiaires aux activités du projet notamment les formations organisées dans le domaine de la médiation foncière et les échanges régionaux entre les médiateurs fonciers ainsi que les membres de la communauté locale dans la province du Nord-Kivu.

4.2. Groupes ciblés par l'étude

Au total, huit groupes de discussions et huit entretiens seront réalisés avec les groupes suivants:

- o 4 focus groups par site avec :
 - 1 *focus group* avec des femmes médiatrices formées par SFCG
 - 2 *focus group* avec des citoyens dans les communautés où les femmes médiatrices formées ont récemment mené des médiations, dont :
 - ✓ 1 avec des résidents (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
 - ✓ 1 avec des rapatriés (dont certains ont déjà bénéficiés des services de médiations des femmes).
 - 1 avec des citoyens ordinaires.
- o 4 entretiens par site avec:
 - 2 médiateurs hommes formés;
 - 1 leader de la société civile (et/ou un Partenaire)
 - 1 Fonctionnaire de l'administration locale impliqué dans les questions foncières

4.3. Questions de recherche

Les questions de recherche générales utilisées pour cette étude de cas ont cherché à savoir:

- Comment la participation des femmes dans la médiation foncière a-t-elle évolué dans la province de au cours des trois dernières années (*présence dans les institutions de médiateurs ; fréquence de leur participation à des médiations ; types de médiation dans lesquelles elles sont impliquées, etc.*) ?

- Quel degré de confiance les citoyens, et les femmes médiatrices elles-mêmes, accordent-ils envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes ?
- Quel est l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG sur le renforcement individuel des femmes médiatrices dans la province du Nord-Kivu (*confiance en soi ; connaissances et compétences techniques ; reconnaissances par les paires et par les citoyens*) ?
- Quel est l'apport des formations et des échanges régionaux organisés par SFCG sur le taux de médiations foncières réussies par des femmes dans la province du Nord-Kivu?
- Quel est le degré de satisfaction des citoyens ayant bénéficié des médiations foncières menées par des femmes formées dans le cadre du projet ? Quels conseils les médiatrices formées peuvent-elles avoir pour le renforcement de la place et du rôle de la femme dans la médiation foncière en RDC en général, et pour leurs paires en particulier ?

5. Conduite et gestion de l'évaluation

La conduite de l'évaluation sera sous la supervision du département DME de SFCG. Les activités de terrain seront effectuées par Dieudonné KAMBALE basé à Goma avec un rapporteur recruté à Goma. Quant aux outils de collecte des données sur terrain, un guide d'entretiens et un guide de focus groups ont été développés (voir en annexe).

6. Organisation de l'étude

Les outils de la mise en œuvre de l'évaluation ont été préparés par Léon IRENGE sur la base d'une étude similaire effectuée au Sud Kivu et actualisés par Dieudonné KAMBALE, Assistant DM&E avec l'appui technique direct de la Coordinatrice DM&E et du chargé du projet.

7. Livrable

A l'issue de cette étude, un rapport d'environ 20 à 30 pages (y compris un résumé exécutif de 2 pages, et un rapport de 8-13 pages) sera partagé au programme après son approbation au niveau du département DM&E.

8. Planning d'activités

Dates	Activités à réalisées	Responsable de l'activité
14 septembre 2016	Revue pour actualisation de l'approche et soumission à la coordination DM&E	Dieudonné KAMBALE
14 septembre 2016	Commentaires de la coordination DM&E et validation	Carlotta
Du 19 au 30 septembre 2016	Collecte des données sur le terrain	Dieudonné KAMBALE
15 octobre 2016	Première version de rapport	Dieudonné KAMBALE

Annexe 2 : Questionnaires entretiens semi-structurés et focus groupes

Avec les médiateurs formes (hommes/femmes)

I. Rôle des femmes d’hier à aujourd’hui

1. Depuis quand êtes-vous médiatrice?
2. Selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme d’hier (puis d’aujourd’hui) dans la médiation foncière ? Etait-elle satisfaisante ou pas ? Pourquoi ? A quels obstacles la femme médiatrice faisait-elle face ?
3. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
4. Que pensez-vous de la fréquence de participation des femmes à des médiations foncières durant ces trois dernières années, par rapport aux hommes ? Quels sont les types/thèmes de médiations dans lesquelles elles sont impliquées ?
5. Durant ces trois dernières années, la fréquence des médiations foncières menées par des femmes a-t-elle évolué ? Le type de conflits dans lesquels elles s’impliquent a-t-il changé ?
6. En tant que médiateur/médiatrice, comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd’hui ?
7. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd’hui : de quoi êtes-vous fière, et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. Pouvez-vous nous décrire votre expérience lors de la médiation/ résolution des conflits fonciers au sein de votre communauté, avant de participer à la formation et les échanges régionaux de SFCG ? Cette expérience a-t-elle changé après votre participation ?
2. Pouvez-vous décrire les rapports qui existaient entre les différents acteurs en matière de médiation foncière avant les formations du SFCG ? Ces rapports ont-ils changé après votre participation ?
3. Plus précisément, quelles sont les compétences que vous avez acquis(e)s dans les formations et/ou échanges régionaux organisés par SFCG en matière de médiation foncière ?
4. En quoi ces compétences vous ont-ils (ou ont-elles) permis d’améliorer vos médiations ?
5. Êtes-vous satisfait(e)s des services que vous rendez dans le cadre de la médiation foncière ? Et de votre taux de réussite ? Pourquoi ?
6. Après la formation et/ou échange SFCG, avez-vous constaté un changement dans votre rôle et votre place en matière de la médiation des conflits fonciers ?
7. Comment décririez-vous la fréquence de votre participation en matière de médiation/résolution pacifique des conflits fonciers, après avoir la formation ou échange SFCG ?

III. Leçons et recommandations

1. A votre avis, comment peut-on renforcer davantage les connaissances ainsi que les techniques de médiations foncières de la femme médiatrice ?
2. Quelles sont les leçons / enseignements que vous avez tirés ?
3. Y-a-t-il des défis toujours à relever ? citez-les ?
4. Quelles sont les opportunités qui s’offrent aux femmes dans le domaine de la médiation foncière ? Quelles en sont les risques ?
5. Quels conseils pouvez-vous donner aux femmes médiatrices (Hommes médiateurs) qui n’ont pas été formé(e)s par SFCG ?
6. Comment le groupe de femmes médiatrices (et/ou hommes médiateurs) formés par SFCG peuvent contribuer à partager ces bonnes pratiques et/ou innovations ?
7. Avez-vous d’autres commentaires, des suggestions, des inquiétudes concernant le projet et/ou l’évaluation à partager avec nous ? Auriez-vous des questions à poser, si oui allez-y.

Questionnaire aux Focus Group: Rapatriés et Résidents

I. Rôle des femmes d’hier à aujourd’hui

1. Pourriez-vous vous présenter s'il vous plait?
2. Selon vous, quel était le rôle et la place de la femme d'hier dans la médiation foncière ?
3. Comment appréciez-vous cette place ? était-elle satisfaisante ou pas ? pourquoi ?
4. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ?
5. Que pensez-vous de leurs fréquences de participations à des médiations durant ces trois dernières années ?
6. Quels sont les types de médiations dans lesquelles elles sont impliquées ?
7. Durant ces trois dernières années, comment ont évolué ces médiations ? Fréquence par année et par médiation ?
8. Comment jugez-vous le degré de confiance que les femmes médiatrices et les citoyens accordent-ils envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes ? (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas), Pourquoi ?
9. Au cas où il ya eu médiation/résolution pacifique d'un conflit foncier par les femmes médiatrices, quel est votre appréciation sur la solution et sa durabilité?
10. Actuellement, comment appréciez-vous le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre territoire ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. A quand remonte la première fois que vous avez fait appel à une femme médiatrice pour une médiation foncière ? Quel type de médiation foncière ? Qu'avez-vous apprécié ? Qu'avez-vous moins aimé ? »
2. Avez-vous eu recours à une femme médiatrice pour une médiation foncière au cours des trois dernières années ?
3. Est-ce une femme médiatrice formée par SFCG ? Si oui, comment jugez-vous la qualité de la médiation fournie par les femmes médiatrices formées par SFCG au cours des trois dernières années ? « Voyez-vous une évolution par rapport à hier ?
4. Faites-vous plus confiance aux femmes médiatrices aujourd'hui qu'hier ?
5. Quelles connaissances et compétences techniques ont-elles acquises ?
6. Comment ces compétences ont-elles permis d'améliorer la qualité de leurs médiations » ?

III. Leçons et recommandations

1. Quelles sont vos attentes par rapport à la femme médiatrice dans le futur ? Doivent-elles s'impliquer d'avantage dans la médiation des conflits fonciers entre résidents et rapatriés ?
2. Que proposez-vous pour renforcer le niveau de connaissance ainsi que les compétences techniques de médiations foncières de la femme médiatrice ?
3. Quels conseils pouvez-vous donner aux femmes médiatrices formées par SFCG pour renforcer le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre milieu ?

Avec les citoyens ordinaires

I. Rôle des femmes d'hier à aujourd'hui

1. Pourriez-vous vous présenter s'il vous plait?
2. Connaissez-vous des femmes médiatrices dans votre milieu ? si oui, selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme d'hier dans la médiation foncière ? Était-elle satisfaisante ou pas ? Pourquoi ? A quels obstacles la femme médiatrice de votre milieu faisait-elle face ?
3. Avez-vous déjà fait recours à une femme médiatrice ? Si oui, à quand remonte la première fois que vous avez fait appel à une femme médiatrice pour une médiation foncière ? Pour quel type de médiation foncière ? Qu'avez-vous apprécié ? Qu'avez-vous moins aimé ?
4. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
5. Avez-vous d'idée sur les types de médiations auxquelles les femmes médiatrices de votre milieu sont impliquées ? si oui lesquels ?
6. Durant ces trois dernières années, pensez-vous que le type de conflits dans lesquels les femmes médiatrices s'impliquent a-t-il changé ?
7. Où étaient formées ces femmes médiatrices ? Pensez-vous qu'elles ont été formées par SFCG ? Si oui, Comment jugez-vous la qualité de la médiation fournie par les femmes médiatrices formées par SFCG au cours des trois dernières années ? Voyez-vous une évolution par rapport à hier ?

8. comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd'hui ?
9. Faites-vous plus confiance aux femmes médiatrices aujourd'hui qu'hier ? Comment les appréciez-vous par rapport aux autres médiatrices non formées par SFCG ? Jouissent-elles de la même confiance ou y a-t-il une différence ?
10. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd'hui : de quoi êtes-vous fier(e), et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

11. Leçons et Recommandations

1. Quelles sont vos attentes par rapport à la femme médiatrice dans le futur ? Doivent-elles s'impliquer d'avantage dans la médiation des conflits fonciers entre résidents et rapatriés ?
2. Que proposez-vous pour renforcer le niveau de connaissance ainsi que les compétences techniques de médiations foncières de la femme médiatrice ?
3. Quels conseils pouvez-vous donner aux femmes médiatrices formées par SFCG pour renforcer le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre milieu.

Avec le partenaire

I. Rôle des femmes d'hier à aujourd'hui

1. Selon vous, quel était le rôle et la place de la Femme dans la médiation foncière, hier comparé à aujourd'hui?
2. Comment appréciez-vous sa place hier, et aujourd'hui ? était-elle satisfaisante ou pas ? pourquoi ?
3. Comment jugez-vous la participation des femmes dans la médiation foncière durant ces trois dernières années ? Avez-vous vu une évolution, positive ou négative ? Certains obstacles ont-ils été surmontés ? Lesquels ?
4. Que pensez-vous de la fréquence de participation des femmes à des médiations foncières durant ces trois dernières années, par rapport aux hommes ?
5. Quels sont les types/thèmes de médiations dans lesquelles elles sont impliquées ?
6. Durant ces trois dernières années, la fréquence des médiations foncières menées par des femmes a-t-elle évolué ? Le type de conflits dans lesquels elles s'impliquent a-t-il changé ?
7. En tant qu'organisation active dans le domaine de la médiation foncière, comment jugez-vous le degré de confiance que les citoyens accordent envers la médiation de problématiques foncières sensibles par des femmes (élevé, moyen, moins élevée, bas, très bas) ? Pourquoi ? Avez-vous observé une évolution entre hier et aujourd'hui ?
8. Quand vous regardez la place et le rôle accordé à la femme médiatrice dans la résolution des problématiques foncières aujourd'hui : quels sont les succès, et quels obstacles restent-ils à surmonter ?

II. Apport des formations/échanges SFCG

1. Avez-vous en tant que partenaire ou bénéficiaire, participé aux formations et échanges d'expérience dudit projet? si oui, lesquels ?
2. Selon vous, quelle a été la valeur ajoutée de la formation et/ou de l'échange d'expérience régional auquel vous avez participé ? Quelle en a été l'apport pour le travail de votre institution ?
3. Pouvez-vous nous décrire comment les femmes médiatrices avec lesquels vous collaborez travaillaient-ils avant de participer dans la formation et/ou échange régional de SFCG? Leur approche et/ou performance on-t-elle changée après leur participation ?
4. Plus précisément, quelles sont les compétences qu'elles ont acquises dans les formations et/ou échanges régionaux organisées par SFCG en matière de médiation foncière ?
5. En quoi ces compétences vous ont-elles permis d'améliorer leurs médiations ?
6. Etes- vous satisfait(e)s des services de médiations prodigués par les femmes médiatrices? Et de leur taux de réussite ? Pourquoi ?
7. Après la formation et/ou échange SFCG, avez-vous constaté un changement dans la perception du rôle de la femme médiatrice dans la médiation des conflits fonciers ?
8. Après avoir bénéficié de la formation et/ou échanges organisé par SFCG, Comment décririez-vous la fréquence de la participation des femmes médiatrices en matière de médiation/résolution pacifique des conflits fonciers ?
9. Comment jugez-vous la qualité des médiations faites par les femmes médiatrices de votre organisation formées par SFCG dans vos milieux d'intervention durant ces trois dernières années? Si bonne pourquoi, si mauvaise pourquoi ? Il y a-t-il eu une évolution ?

10. Comment jugez-vous les connaissances et compétences techniques des femmes médiatrices durant ces trois dernières années dans vos milieux d'intervention ? Pourquoi ? Quelles meilleures pratiques ou innovations en ressortent ?
11. Avez-vous pu constater plus de médiations réussies par les femmes médiatrices formées par SFCG ? Quelles évolutions durant ces trois dernières années ?
12. Comment jugez-vous le degré de satisfaction de personnes ayant bénéficiées des médiations foncières menées par les femmes médiatrices formées par SFCG ? si élevé, pourquoi ? si pas pourquoi ?

II. Leçons et recommandations

1. Quelles leçons / enseignements avez-vous tiré de la participation des femmes médiatrices de votre organisation aux formations et échanges de SFCG ?
2. A quels obstacles les femmes médiatrices avec lesquelles vous collaborez continuent-elles de faire face au dans votre milieu ?
3. Selon vous, que faire pour renforcer le niveau de connaissances ainsi que les techniques de médiations foncières de la femme médiatrice au sein votre organisation ?
4. Quel est votre rôle en tant que partenaire dans ce renforcement ? Comment mobiliser les femmes médiatrices déjà formées par SFCG pour partager les bonnes pratiques et innovations ? Quels sont les besoins d'appui extérieurs ?
5. Quels conseils voulez-vous donner aux autres femmes médiatrices, pour renforcer le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière dans votre milieu ?
6. Avez-vous d'autres commentaires, des suggestions, des inquiétudes concernant le projet et/ou l'évaluation à partager avec nous ? Auriez-vous des questions à poser, si oui vas-y.